



## Lettre ouverte à Monsieur le Président du CHS CT 17,

**L'intersyndicale des Douanes** de La **Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle**, souhaite attirer votre attention sur plusieurs points qui, notamment, regardent et touchent au plus près le fonctionnement du CHS-CT 17, dont dépend l'École Nationale des Brigades de la Douane.

Régulièrement le CHS-CT est informé, à minima par l'administrateur supérieur de l'ENBD, de l'évolution de la fusion des écoles de part le côté immobilier. Nous avons à maintes reprises souligné que les conditions de travail faisaient partie du domaine de compétence de notre CHS-CT, même si pour l'école des Douanes de Rouen les conditions de travail font partie de la compétence du CHS-CT76 ; le tout devant revenir au sein du Comité technique de la DNRFP à Tourcoing sous la présidence de l'Administrateur général M. MAGNIET.

Nous rappelons aux membres du CHS-CT 17 que les 140 agents « permanents » qui composaient l'effectif de l'école ne verront pas leur nombre augmenter, **cette fusion se faisant à effectif constant**. Comprenne qui pourra, car aujourd'hui nous ne sommes plus que 133 permanents.

Les stagiaires douaniers qui seraient susceptibles de venir dans cette nouvelle école, n'y resteraient pas plus de deux semaines en moyenne, hormis deux formations initiales d'une durée moyenne de 3 mois sur 12 par année civile. Ce projet de fusion marque également l'engagement de la douane à rationaliser son appareil de formation conformément aux orientations gouvernementales définies dans le cadre de la modernisation de l'action publique. Le **Projet Stratégique Douane** laisse supposer que la prévision annoncée d'une scolarité à hauteur de 2000 stagiaires Douaniers est un véritable leurre. Cela laisserait-il entendre, à terme, une transformation de l'ENBD en une école Ministérielle ou même interministérielle ?

Au mieux, On peut rêver, Au pire c'est le prémice d'un véritable casse-tête !!

Outre ces vérités « déguisées », une majeure partie des personnels actuels va, entre autres, au 1<sup>er</sup> septembre 2015, connaître et subir des réformes sans précédents:

- **La perte du statut Surveillance** (agent en uniforme) pour tous les agents de l'ENBD classés non spécialistes

- **La perte du pouvoir d'achat lié au blocage du salaire** actuel (garantie du maintien de la rémunération) **pour les futurs ex-agents de la branche Surveillance**.

- **Les passages d'échelon SANS incidence sur le déroulement de la carrière et sur le salaire (effet de seuil), pendant cinq à dix années** (un agent qui doit encore travailler de huit à dix années ne connaîtra aucune augmentation avant son départ en retraite et connaîtra une **baisse significative de sa pension** calculée **sans IR (Indemnité de Risque)** sauf sur le nombre d'années repris dans la partie du régime **Surveillance** précédemment effectuée).

- **La remise en cause du régime ARTT** actuel et **la diminution** du nombre de jours **de congés annuels**.

- **La modification des horaires** et la mise en place de **nouvelles amplitudes de travail**.

– ***l'inégalité de traitement et différence de régime indemnitaire*** au sein de la même école sur trois positions statutaires ou branches d'activité différentes :

--a) Opérations commerciales ;

--b) Ex surveillance re-classés en Administration Générale avec garantie du maintien de rémunération ;

--c) Spécialistes sous régime surveillance.

– ***La non reconnaissance de la pénibilité*** pour tous les agents de nos écoles, alors qu'au travers des **CHS CT 17, CHS CT 76, des DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) comme des rapports du médecin de prévention** sont régulièrement mis en avant les **risques psycho-sociaux, les troubles musculo-squelettique, la pénibilité liée à la répétitivité des tâches, le stress, l'ambiance au travail...** ( CF les derniers audits effectués dans les ministères financiers où **70 % des agents** considèrent être en **situation de mal-être** sur leur lieu de travail).

**Aujourd'hui, Monsieur Le Président**, ce projet est en passe **d'être rejeté** par ceux qui pourtant au départ se réjouissaient de la création d'une nouvelle école, **rejeté** par ceux-là même qui auront à poser les bases d'une nouvelle organisation ; nous voulons parler bien entendu des **personnels de l'ENBD. C'est vous dire la gravité de la situation.**

Sur le plan humain, ce dossier a été traité avec beaucoup de légèreté et de malignité. **Les promesses de l'administration** quant au maintien du statut surveillance pour l'ensemble des personnels actuels de l'ENBD, **n'ont pas été tenues.** Ce revirement a conduit la direction de l'école à mettre en place dans la précipitation **une cellule sociale** pour essayer de trouver des solutions aux situations les plus sensibles.

**M le Président, ce dispositif est un cinglant échec.** Aujourd'hui beaucoup d'agents sont déçus, leurs souhaits n'ont pas été entendus et cela produit un profond mal-être au sein du personnel des deux écoles impactées (ROUEN et LA ROCHELLE). **Plus grave encore** cette gestion improvisée est à l'origine **d'une ambiance délétère** entre ceux qui ont réussi à se positionner sur un poste qui leur permet de conserver le statut surveillance et les autres qui représentent la majorité des agents !

La force d'une organisation repose sur sa capacité à se fixer des objectifs qui suscitent **l'adhésion du plus grand nombre.** Aujourd'hui, le triste constat que nous faisons est que le personnel de l'école avance la mine défaite et en traînant les pieds vers ce projet de fusion.

A ce jour, **la frustration, la déception, l'amertume et l'inquiétude** sont les sentiments qui fédèrent le personnel de l'ENBD devant le mépris affiché par l'administration.

**Aussi, Monsieur le président, l'intersyndicale DNRFP** vous informe que sa principale revendication est le maintien du régime et du statut surveillance pour tous les agents actuellement en poste à La Rochelle, avec le souci constant du respect des conditions de travail pour tous, ce qui ne manquera pas d'être abordé dans les prochaines séances.

**L'intersyndicale DNRFP vous remercie, Monsieur le Président, de l'attention que vous avez bien voulu nous porter.**

La Rochelle, le 25 septembre 2014